

# Affichage | Poste professionnel

## CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE – ÉCOLES ET ORTHOPÉDAGOGIE

T-2104-040-2223-20803

REMPLACEMENT À RAISON DE 5 JOURS/SEMAINE JUSQU'AU 30 JUIN 2023 (35 HEURES/SEMAINE)

Service	Service des ressources
Adresse	1740 rue Roberval Saint-Bruno-de-Montarville
Site internet	<a href="https://cssp.gouv.qc.ca/">https://cssp.gouv.qc.ca/</a>
Échelle salariale	Minimum 49 456 \$ - Maximum 87 626 \$ * le traitement versé à la conseillère ou le conseiller pédagogique qui se situe au 18e échelon de son échelle de traitement, incluant la majoration de traitement, correspondra à 92 027 \$ au 1er avril 2022.
Horaire de travail	8 h 00 à 16 h 00
Date limite pour postuler	Le lundi 23 mai à 16h00
Dates possibles des entrevues	31 mai, 10 juin
Date d'entrée en fonction	15 août 2022

Au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP), nous partageons un fort sentiment de fierté et d'appartenance. Nous sommes une organisation de grande envergure qui applique un modèle de gestion unique, favorisant ainsi un partage équilibré des responsabilités et des ressources, tout en encourageant une gestion participative en toute transparence.

Chez nous, vous cheminerez dans un milieu de vie dynamique et en constante évolution. Notre priorité : favoriser l'épanouissement de chaque membre de nos équipes, tout en ayant à cœur le bien-être et la réussite de nos élèves.

Si vous désirez en savoir plus sur notre organisation, [cliquez ici](#).

## Votre mandat

Ici, vous devrez conseiller et soutenir les intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en oeuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique. Plus spécifiquement, vous serez responsable de la formation et de l'accompagnement des orthopédagogues du Centre de services scolaire des Patriotes. Vous devrez notamment :

- Conseiller et accompagner les orthopédagogues des écoles primaires dans leurs pratiques;
- Accompagner les équipes-école dans la réflexion de l'organisation du service d'orthopédagogie en cohérence avec l'approche de la réponse à l'intervention;
- Conseiller et soutenir les intervenants des écoles et les directions, au primaire;
- Accompagner les intervenants des différents milieux dans l'exercice de leur profession sur le terrain;
- Collaborer à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements ; participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire ;
- Collaborer à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseiller les enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, concevoir et animer des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme ; collaborer à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutenir l'expérimentation en classe ;
- Conseiller et soutenir les enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne ; concevoir ou sélectionner et animer les activités de formation et d'instrumentation pour les besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogiques ;
- Outiller les enseignants sur l'évaluation des apprentissages ; les accompagner dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation ;
- Participer avec les enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;
- Conseiller les intervenants scolaires sur les moyens pédagogique favorisant l'apprentissage ; au besoin, collaborer à l'élaboration d'ateliers d'intégration des technologies ;
- Collaborer avec les autres intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation du Québec.

Pour plus d'information, veuillez consulter le lien suivant : [Plan de classification du personnel professionnel](#)

## Votre profil (qualifications et exigences requises)

- Détenir un brevet d'enseignement ou un permis d'enseigner;
- Avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit\*;
- Expérience auprès de la clientèle HDAA;
- Bonne connaissance du modèle de la réponse à l'intervention et des concepts de différenciation pédagogique;
- Capacité à se déplacer sur le territoire du Centre de service scolaire des Patriotes;
- Habilité à expliquer et vulgariser différents concepts en fonction de l'auditoire;
- Facilité à établir des liens avec autrui;
- Capacité à travailler en équipe;
- Capacité d'adaptation;
- Grande autonomie.

*\* Un test de français sera administré dans le cadre du processus de sélection.*

## Pourquoi vous joindre à nous?

- Vingt (20) jours de vacances après une première année de service;
- Dix-sept (17) jours chômés et payés par année scolaire, incluant la période des fêtes;
- Fonds de pension (RREGOP);
- Programme d'assurances collectives;
- Montant alloué annuellement pour le développement professionnel;
- Mesures de conciliation travail-vie personnelle;
- Possibilité de télétravail conformément au cadre de référence établi;
- Stationnement à proximité et sans frais;
- Flexibilité concernant l'horaire de travail avec l'accord du gestionnaire.

## Inscription

**Pour transmettre votre candidature, [cliquez ici](#)**

Le Centre de services scolaire remercie toutes les personnes de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec celles retenues.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à remplir le formulaire de déclaration.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Notez que le CSSP utilise la plateforme ATLAS de Workland pour la réception des candidatures. Le CSSP s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat confié à Workland. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.